

Abstract - Groupe n°32

Travailleuses du sexe (TdS): quelles stratégies sont mises en place pour améliorer leur santé et sécurité?

Léa Buczek, Samuel Joseph, Charlotte Krämer, Laetitia Petracca et Alexandre Saas

Introduction

La prostitution, dit le plus vieux métier du monde, fait partie intégrante de la société et se trouve donc être un acteur important de la santé sexuelle de la population. Le travail du sexe est légal en Suisse depuis 1942. Bien que licite, il expose les travailleuses du sexe à des situations précaires, avec des risques pour leur santé sexuelle (IST, IVG), leur santé mentale, leur sécurité (violence, traite d'êtres humains) et entraîne une forte stigmatisation. De plus, les difficultés socio-économiques peuvent amener les femmes à pratiquer cette activité.

Le milieu de la prostitution est dans certains cas considéré dans notre société comme un facteur de *trouble de l'ordre et de la tranquillité publique*¹ et *contraire aux bonnes mœurs*², ce qui pousse les TdS à travailler dans l'ombre. De ce fait, ce milieu caché et lucratif a tendance à attirer certaines formes de criminalité. Grâce à son approche réglemmentariste, la Suisse permet une prise en charge globale, au-delà du jugement moral.

L'étude de ce milieu est rendue difficile par le manque de données qualitatives et surtout quantitatives sur les problématiques touchant les TdS, telles que les IST. Cela est dû à un manque d'accès aux informations, au statut légal des femmes et à leur grande mobilité intercantonale et internationale.

Objectifs

- Définir la situation actuelle de la prostitution féminine (de rue et de salons) dans les cantons de Neuchâtel, de Genève et de Vaud.
- Définir les stratégies mises en place par les différents acteurs impliqués dans ces cantons.
- Identifier les enjeux et les buts de ces prochaines années en termes de santé et de sécurité des TdS, avec un intérêt particulier pour les avantages/inconvénients de leur recensement et de leur mise en lumière.

Méthode

Nous avons d'abord effectué une revue de littérature et des différents textes de lois sur le sujet. Puis nous avons réalisé 12 entretiens semi-structurés avec les différents acteurs impliqués : associations (Aspasie, Boulevard, Fleur de Pavé, Médecins du Monde, Groupes Sida, plannings familiaux), médecins cantonaux et polices, dans les cantons pré-cités.

Résultats

Les trois cantons examinés possèdent des lois sur la prostitution (VD : 2004, NE : 2005, GE : 2010), différentes les unes des autres. Ces lois définissent le travail du sexe et le réglemement.

Dans le canton de Genève, la déclaration d'activité est obligatoire auprès de la BTPI (Brigade de Lutte contre la Traite d'êtres humains et la Prostitution Illicite). Cette brigade a pour but de faire respecter la loi cantonale en vigueur et d'établir un lien de confiance avec les TdS.

Dans le canton de Vaud, la déclaration d'activité est actuellement facultative auprès de la police cantonale. Leur brigade des mœurs a deux missions : une mission police d'ordre (descente, vérification des papiers) et une mission de reconnaissance dans le milieu (proximité, confiance).

Dans le canton de Neuchâtel, la déclaration d'activité est obligatoire auprès de l'office de l'emploi (Police du commerce). Leurs équipes procèdent à des visites de salons et à des contrôles des personnes y travaillant. Contrairement aux deux autres cantons, nous avons pu constater qu'ils ne collaborent pas (encore) avec une association spécifique à la prostitution.

Il existe des associations qui ont pour but spécifique d'aider les TdS : Aspasie-Boulevard (Genève), Fleur de Pavé (Lausanne). À Neuchâtel, il existe le projet P.A.S.S. (Prévention et Accès aux Soins pour les travailleur(se)s du Sexe), lancé par Médecins du Monde en janvier 2016.

Leurs fonctions sont d'être à l'écoute des TdS sur le terrain (rues et salons) et lors de permanences dans leurs locaux, les informer de leurs droits, les aider administrativement, les réorienter vers les organisations partenaires (police, SOS femme, Groupe Sida, planning familiaux, hôpitaux, etc.), faire de la prévention

sanitaire, distribuer du matériel (préservatifs, lubrifiants), faire des campagnes de dépistage et assurer une présence dans la rue (bus/caravane). P.A.S.S. n'effectue cependant que des visites de salons, car la prostitution ouverte n'existe pas à Neuchâtel. Les plannings familiaux et les Groupes Sida des différents cantons sont parfois amenés à rencontrer des TdS, mais ils n'ont pas d'actions spécifiques pour cette communauté.

Les services de santé publique de Genève et de Vaud collaborent avec les associations et la police dans la prise en charge des TdS. Ponctuellement, des projets de prévention sont mis en place, tels que le financement de vaccins contre l'hépatite B, des campagnes de dépistage ainsi que le subventionnement d'actions des associations. À Neuchâtel, bien que la santé mentale et la santé sexuelle soient des priorités cantonales de santé publique, il n'y a pas de mesures spécifiques prises pour les TdS.

Discussion

Les rencontres effectuées nous ont permis de mesurer les différences relativement importantes au niveau de la loi et du service de santé publique entre les cantons. En revanche, le travail des associations montre une grande similitude dans leur prise en charge des TdS.

En vigueur à Genève, et en réflexion dans le canton de Vaud, la déclaration obligatoire d'activité constitue une question importante de santé publique dont les différents aspects peuvent se révéler autant bénéfiques que négatifs. Les avantages résident dans l'instauration d'un climat de sécurité et de confiance. En effet, lors de cette première rencontre, la police assure les TdS de leur soutien et des cours de sensibilisation via les associations devraient être mis en place (comme bientôt à Genève par Aspasia). Enfin, le fait de tenir un recensement permet d'obtenir des données quantitatives qui peuvent être d'une grande aide pour cibler au mieux la prise en charge globale des TdS. Cependant, être soumis à une déclaration obligatoire à la police des mœurs est stigmatisant et repousse dans l'ombre la population de travailleuses clandestines qui n'iront pas se présenter et s'excluront ainsi du système de prise en charge mis en place.

De manière générale, nous avons pu observer que la clef d'une prise en charge efficace à tous les niveaux se situe dans le travail en réseau entre la police, les associations et l'office de santé publique. Le travail en réseau semble très élaboré et efficace dans le canton de Vaud. A Genève, du fait de la déclaration obligatoire, le rôle de la police relève un peu plus du contrôle des personnes que dans le canton de Vaud, ce qui modifie quelque peu la collaboration avec les associations, au vu des désavantages susmentionnés de ladite loi. Ceci n'empêche toutefois pas d'avoir une bonne collaboration entre les différents organismes genevois.

Quant à Neuchâtel, peu de choses sont pour l'instant mises en place et même si une certaine prise en charge par le GSN (Groupe Sida Neuchâtel) ou le planning familial a toujours été faite dans leur domaine propre d'activité, la naissance du groupe P.A.S.S. laisse espérer qu'une association spécifique verra bientôt le jour. La révision de la loi sur la prostitution neuchâteloise qui devrait avoir lieu en automne prochain améliorera sans doute également le travail en réseau, car elle permettra un échange de données et une collaboration entre l'office de l'emploi, la police et le groupe P.A.S.S..

Conclusion

La prise en charge des TdS dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel est globale et multidisciplinaire ; elle offre une aide tant au niveau de la santé que de la sécurité ainsi qu'un soutien administratif, elle comprend des campagnes de prévention, permet une reconversion professionnelle si souhaitée, tente de mettre en lumière les activités de sexe tarifé et surtout offre une écoute et une présence de qualité. Cependant, la prise en charge globale pourrait être améliorée par une plus grande collaboration entre les différents acteurs, ainsi que par diverses modifications des lois sur la prostitution, qui sont d'ailleurs en voie de s'effectuer dans nos trois cantons cibles. Les diverses actions qui tendent vers une mise en lumière du sexe tarifé (visites de salons, mise en place d'un site internet sécurisé de petites annonces, recueil de données quantitatives etc.) permettent une meilleure connaissance du milieu et des besoins des TdS et de ce fait, une meilleure prise en charge.

Références

¹ Art. 7 des lois sur la prostitution (GE, VD) et Art. 6 de la Loi sur la prostitution (NE)

² ATFF 11-//297ss, JT 1986/449 ss

Mots clés

Travailleuses du sexe, IST, prévention, santé, sécurité, travail en réseau, déclaration d'activité

Neuchâtel, le 29 juin 2016

Travailleuses du sexe: qui les aide?

Léa Buczek, Samuel Joseph, Charlotte Krämer, Laetitia Petracca, Alexandre Saas

INTRODUCTION

La prostitution fait partie intégrante de la société et se trouve donc être un acteur important de la santé sexuelle de la population.

Elle est légale en Suisse depuis 1942, pourtant elle expose les travailleuses du sexe (TdS) à des situations précaires, avec des risques pour leur santé sexuelle (IST, IVG), leur santé mentale, leur sécurité (violence, traite d'êtres humains) et entraîne une forte stigmatisation. De plus, les difficultés socio-économiques peuvent amener les femmes à pratiquer cette activité.

Ce milieu caché et lucratif a tendance à attirer certaines formes de criminalité. Grâce à son approche réglemmentariste, la Suisse permet une prise en charge globale, au-delà du jugement moral.

OBJECTIFS

- Définir la situation actuelle de la prostitution féminine (de rue et de salons) dans les cantons de Neuchâtel, de Genève et de Vaud.
- Définir les stratégies mises en place par les différents acteurs impliqués dans ces cantons.
- Identifier les enjeux et les buts de ces prochaines années en termes de santé et de sécurité des TdS, avec un intérêt particulier pour les avantages et inconvénients de leur recensement et de leur mise en lumière.

MÉTHODE

- Revue de littérature et textes de lois
- 12 entretiens semi-structurés: **associations** (Aspasie, Boulevard, Fleur de Pavé, Médecins du Monde, Groupes Sida, plannings familiaux), **médecins cantonaux** et **polices**.

Références : 1. Gloor E, Meystre-Agustoni G, Ansermet-Pagot A, Vaucher P, Bodenmann P, Durieux-Paillard S, Cavassent M. Travailleuses du sexe : un accès aux soins limité ? Rev Med Suisse 2011;1429-1433
2. et 3. Rapport d'activité 2015 d'Aspasie et de Fleur de Pavé
4. <http://medecinsdumonde.ch/pays/suisse/p-a-s-s/>
5. Base juridique : la Constitution, le Code pénal, LProst (NE), LProst (VD), LProst (GE)

P.A.S.S. (Prévention et Accès aux Soins pour les travailleurSEs du Sexe)

- Projet lancé par Médecins du Monde en janvier 2016
- Visites de salons (2x/sem.)
- Volonté de devenir une association

Santé publique

- Pas de mesures spécifiques pour les TdS
- Santé mentale et santé sexuelle restent des priorités

Groupe Sida Neuchâtel

- Prévention VIH
- Visite de salons
- Prise en charge spécifique sida

PROFA

- Planning familial
- Groupe Sida

Police des mœurs

- Déclaration d'activité facultative (en réflexion pour devenir obligatoire)
- Police de reconnaissance (Proximité et confiance)
- Police d'ordre (Contrôles identités et papiers)

GENÈVE

- Origines des TdS :
 - 27% Espagne
 - 26% France
 - 23% Hongrie
 - 3% Suisse
- 36 136 préservatifs distribués par Boulevard en 2015
- 1366 nouvelles déclarations d'activité en 2015

BTPI (Brigade de lutte contre la Traite d'êtres humains et Prostitution Illicite)

- Déclaration d'activité obligatoire
- Faire respecter la loi
- Instaurer un lien de confiance

POLICE

Santé publique

- Financement de vaccins HBV
- Campagnes de dépistage
- Subventions des associations

Planning familial

- Accueil et écoute identiques pour toutes personnes
- Partenariat avec HUG pour les IVG

Groupe Sida Genève

- Prévention VIH
- Prise en charge spécifique sida

Aspasie – Boulevard

- Présence dans la rue (Bus)
- Permanence dans leurs locaux
- Visites de salons
- Site internet d'annonces sécurisé

Remerciements : Nous remercions chaleureusement A. Bernaschina, C. Bonjour, V. Buchs, I. Caputo, M. Félix, M. Girard, M. Grize, M. Monnat, O. Niang, G. Preti, CF. Robert, C. Stangl et L. Voegtli pour leur temps, leur intérêt et les précieuses informations qu'ils nous ont fournies.

Contacts : lea.buczek@unil.ch, samuel.joseph@unil.ch, charlotte.krämer@unil.ch, laetitia.petracca@unil.ch, alexandre.saas@unil.ch

NEUCHÂTEL

- Pas de prostitution de rue
- ~ 50 salons de massage
- ~ 200 TdS annoncées
- 80-90% de migrantes

Service de l'emploi (police du commerce)

- Déclaration obligatoire d'activité
- Visites de salons
- Police judiciaire**
- Visites de salons

Planning familial

- Accueil et écoute identiques pour toutes personnes
- Partenariat avec HNE pour les IVG

Il existe une grande **mobilité** intercantonale et internationale dans le milieu du travail du sexe. Le **permis UE90** permet aux européens de venir travailler en Suisse 90 jours par année. Il est donc souvent utilisé par les TdS.

DISCUSSION

- Différences relativement importantes au niveau de la loi et du service de santé publique entre les cantons
- Le travail des associations montre une grande similitude dans leur prise en charge des TdS.
- **Déclaration obligatoire**
 - Avantages**
 - Climat de confiance
 - Sécurité augmentée
 - Informations
 - Prévention
 - Recueil de données quantitatives
 - Inconvénients**
 - Stigmatisation
 - Discrimination des TdS clandestines
- Le **travail en réseau** entre la police, les associations et l'office de santé publique est la clef d'une prise en charge efficace des TdS.

CONCLUSION

La prise en charge des TdS dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel est globale et multidisciplinaire ; elle offre une aide tant au niveau de la santé que de la sécurité ainsi qu'un soutien administratif, elle comprend des campagnes de prévention, permet une reconversion professionnelle si souhaitée, tente de mettre en lumière les activités de sexe tarifé et surtout offre une écoute et une présence de qualité.

Cependant, la prise en charge globale pourrait être améliorée par une plus grande collaboration entre les différents acteurs, ainsi que par diverses modifications des lois sur la prostitution, qui sont d'ailleurs en voie de s'effectuer dans nos trois cantons cibles.